

ville de pully

Municipalité

Préavis N° 4 - 2011 au Conseil communal

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice
2011, 1ère série

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. J. F. Thoney, syndic

Pully, le 23 mars 2011

Table des matières

1.	Objet du préavis _____	3
2.	Principes de régulation des dépassements budgétaires _____	3
3.	Crédits supplémentaires demandés en 1 ^{ère} série _____	4
3.1.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	4
3.2.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité _____	4
3.3.	Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité _____	5
4.	Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2011, 1 ^{ère} série _____	5
5.	Incidences sur le budget 2011 _____	6
6.	Conclusions _____	7

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 1^{ère} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2011.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant demandé CHF 189'000.00.

2. Principes de régulation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en 3 catégories :
 - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
 - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...) ;
 - Les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires demandés en 1^{ère} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2011, 1^{ère} série :

3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

140 - Affaires générales

Compte : 3189	Dégâts dus au vandalisme
Budget : CHF 48'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 30'000.00

Remplacement de six vitres brisées au Collège des Alpes suite à un acte de vandalisme.

812 - Réseau d'eau

Compte : 3185	Honoraires et frais d'expertises
Budget : CHF 67'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 44'000.00

Engagement de personnel temporaire (90 jours) pour assurer les tâches de base d'exploitation et d'entretien du réseau d'eau potable, en raison de personnel malade et/ou accidenté.

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatives à des dépenses urgentes et imprévisibles se montent à la somme de CHF 74'000.00.

3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité

153 - Musées

Compte : 3119.00	Fournitures et conservation Musée
Budget : CHF 8'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 40'000.00

Réorganisation de l'entreposage des œuvres, achat de matériel, restauration des œuvres. Les dons reçus, principalement le don de la collection Nane Cailler, nécessitent une réorganisation de l'entreposage des collections.

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité se montent à la somme de CHF 40'000.00.

3.3. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique.

En ce qui concerne les charges de personnel, nous demandons la somme de CHF 75'000.00 (y compris les charges sociales). Ce montant représente les postes suivants :

Dépenses non engagées

- *Service du personnel* : Engagement d'un collaborateur(trice) supplémentaire à 60%, durant une période de quatre mois pour la mise en place de la nouvelle entité policière.
- *Musées* : Engagement d'un collaborateur(trice) sur une année afin de procéder à l'inventaire de la collection du Musée et du don de la collection Nane Cailler.

4. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2011, 1^{ère} série

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augmentation de charges (en CHF)	Augmentation de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u>						
<i>Total des charges relatives au personnel</i>				75'000	0	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u>						
Collège Alpes - Vitres brisées suite vandalisme	140	3189	48'000	30'000		
Personnel temporaire tâches d'exploitation	812	3185	67'000	44'000		
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</i>				74'000	0	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal</u>						
Réorganisation entreposage des œuvres	153	3119.00	8'000	40'000		
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal</i>				40'000	0	0
Total des crédits supplémentaires au budget 2011 - 1^{ère} série				189'000	0	0

5. Incidences sur le budget 2011

	<u>Charges</u> (en CHF)	<u>Revenus</u> (en CHF)	<u>Résultat</u> (en CHF)
Budget 2011 voté par le Conseil communal	135'233'400.00	135'624'900.00	391'500.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2011	189'000.00	0.00	-189'000.00
Totaux	135'422'400.00	135'624'900.00	202'500.00

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N°4-2011 du 23 mars 2011,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

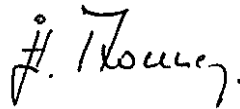
1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2011, 1ère série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 189'000.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 mars 2011.

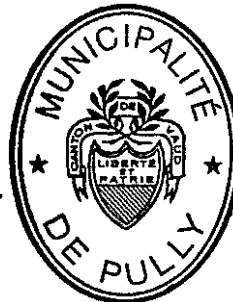
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney



C. Martin